



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-02-2026 /

Dossier complet le : 04-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013026/KK P

1 Intitulé du projet

PADOL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CD DEVELOPPEMENT

Raison sociale

SARL CD DEVELOPPEMENT

N° SIRET

84491268300019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DELAMAIRE

Prénom(s)

Cyril

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de construction neuve d'un complexe sportif de Padel avec club-house, comprenant : - un bâtiment principal a usage de terrains de Padel couverts et d'espaces de club-house, sur deux niveaux, d'environ 2 019 m² de surface de plancher ; - des aménagements extérieurs comprenant une aire de stationnement de 55 places VL, un abri vélos de 8 emplacements, des voiries internes et des espaces verts plantés. Aucune opération préalable de démolition d'ouvrage bâti n'est prévue, le terrain étant actuellement non bâti (hors végétation et haies existantes).

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à : - Offrir un équipement de loisirs sportifs de proximité (terrains de Padel) accessible à une clientèle locale ; - Mettre à disposition un club-house pour l'accueil du public (accueil, convivialité, vestiaires, sanitaires) ; - Contribuer à l'animation de la zone d'activités en proposant un équipement récréatif complémentaire aux activités économiques existantes, sur un terrain déjà destiné à l'urbanisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Installation de chantier, cloture temporaire et mise en securite du site ; - Terrassements generaux sur un terrain a pente faible (environ 2 %) pour adapter la plateforme au projet ; - Realisation des fondations, de la structure et de l'enveloppe du batiment (hall sportif, planchers, bardages, menuiseries) ; - Pose de l'etancheite de toiture et installation des panneaux photovoltaiques couvrant environ 31 % de la surface de toiture ; - Mise en oeuvre des reseaux internes (eaux pluviales, eaux usees, reseaux secs) et raccordement aux reseaux publics existants de la zone d'activites ; - Amenagement de l'aire de stationnement de 55 places (dont 2 PMR et 11 pre-equipees IRVE), avec revetements permeables sur 50 % de la surface ; - Amenagement paysager : plantations de 21 arbres a large canopee dans et autour du parking, plantations de 2 arbres de haute tige en compensation de deux arbres supprimes dans la haie reperee, creation d'espaces verts en peripherie du terrain ; - Pose des clotures et du portail d'accès, realisation de l'abri velos.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site fonctionnera comme un complexe sportif recreatif recevant du public, avec une frequentation dimensionnee par 5 terrains de Padel et un club-house associe. La majeure partie des déplacements se fera en vehicules legers, completes par des déplacements a velo ou a pied depuis la zone d'activites. Les incidences se limitent a des emissions et nuisances de niveau modere : circulation locale de vehicules, bruits lies aux déplacements et a la pratique sportive, éclairage des voiries et du parking aux horaires d'ouverture. Le batiment ne comprend pas de procedes industriels ni de stockages dangereux. En fin de vie, le demantelement consisterait en la deconstruction du batiment et des amenagements extérieurs, avec évacuation des dechets vers des filieres autorisees et possibilite de remise en etat ou de reamenagement de la parcelle, sans contraintes majeures pour l'environnement compte tenu de l'absence de pollution specifique liee a l'activite.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire pour la creation d'un ERP d'« activites de services ou s'effectue l'accueil d'une clientele ».La decision de l'autorite environnementale sera jointe au dossier de PC au titre de la piece PC11. Reference du PC : PC 035 095 25 B0059

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie terrain SDP Creée Emprise au sol Dimension bâtiment (Longueur x largeur x hauteur) Nombre de place VL emprise aire de stationnement Nombre de places pre-équipées IRVE Nombre de stationnement vélo Surface de pavés infiltrants Pourcentage de surfaces infiltrantes par rapport à la surface du parking	(8000, m²) (2200, m²) (2019, m²) (48,60 x 41,16 x 10,20, m) (55, unités) (1722,69, m²) (8, unités) (8, unités) (862,10, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des risques naturels previsibles de submersion marine (PPRSM)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRSM est approuve en date du 25/08/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Consommation d'eau potable via le réseau public pour les besoins sanitaires du club-house et de l'activité sportive. Niveau de consommation modéré, compatible avec les capacités du réseau AEP de la zone d'activités.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de rabattement de nappe ni de drainage profond prévus ; Gestion des eaux pluviales par infiltration de surface (paves infiltrants, espaces verts).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Équilibrage des déblais/remblais sur le terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Apport de matériaux de construction courants (granulats, bétons, enrobés) en quantité limitée, comparable à tout projet de bâtiment de cette taille.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Équilibrage des déblais/remblais sur le terrain.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se situe dans une zone d'activités équipée en réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif ; les besoins du projet sont modestes et compatibles avec les capacités existantes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Suppression de deux arbres au sein d'une haie repérée et transformation d'un terrain non bâti en parcelle bâtie dans une zone d'activités déjà fortement artificialisée. Impact limité et compensé par la plantation de 2 arbres de haute tige et de 21 arbres à large canopée dans et autour du parking, ainsi que par le maintien d'espaces verts en périphérie. Afin d'assurer une continuité écologique, les
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans ni à proximité immédiate d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Consommation de 8 000 m ² en zone d'activités ouverte à l'urbanisation, sur un terrain non cultivé et entouré de constructions d'activités. Impact foncier modéré et cohérent avec le document d'urbanisme.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de submersion marine (PPRSM) approuvé le 25/08/2016 toutefois, le terrain est situé hors des aléas identifiés de ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Activité de loisirs sans manipulation de substances dangereuses ; seuls impacts possibles : exposition ponctuelle au bruit et à la lumière, de niveau modéré et contenu dans la zone d'activités
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Generation de flux de vehicules legers correspondant a la frequentation d'un complexe sportif de proximite, dimensionnee par 55 places VL. Impact limite sur le reseau viaire de la zone d'activites, deja adapte a ce type d'equipement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruits lies aux deplacements de vehicules et a l'activite sportive (voix, balles), de niveau modere et contenus dans la parcelle et ses abords immediats.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage fonctionnel du parking, des acces et des abords du batiment, limite aux horaires d'ouverture et maitrise par un dispositif d'eclairage conforme a la reglementation en vigueur.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions ponctuelles pendant la phase de travaux ; Absence de sources fixes significatives en exploitation hors emissions liees au trafic routier classique
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux usees domestiques et eaux pluviales (batiment et voiries). Pas d'effluents industriels
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	EU rejetees vers le reseau d'assainissement collectif ; EP gerees majoritairement par infiltration (paves infiltrants, espaces verts) et exutoire conforme equipe d'un separateur a hydrocarbure

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : déchets inertes et non dangereux dans les filières réglementaires. En phase exploitation : déchets banals d'ERP (emballages, ordures ménagères) sans production de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe en zone d'activités, hors périmètre de protection de monuments historiques ou de sites patrimoniaux ; le gabarit et le traitement architectural sont compatibles avec les constructions voisines.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Conversion d'un terrain non bâti en équipement de loisirs au sein d'une zone urbaine d'activités ; Modification conforme aux vocations définies par le Plan Local d'Urbanisme

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet d'ampleur significative n'est identifié sur le secteur immédiat, en dehors du fonctionnement normal de la zone d'activités. Les incidences du projet ne se cumulent pas avec d'autres projets de nature à engendrer des effets notables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est de faible portée géographique et ne génère aucun effet transfrontier.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux éléments pris en compte proviennent : - du document d'urbanisme (PLU et ses annexes et règlement spécifique de la zone UAa) ; - de la notice architecturale et environnementale jointe au dossier de permis de construire, décrivant l'état initial du site (zone d'activités, terrain non bâti, haie repérée) et les caractéristiques du projet (implantation, volumétrie, traitement paysager, gestion des eaux pluviales, stationnement) ; - des consultations des données cartographiques publiques (Geoportail, Georisques, données environnementales régionales, Inventaire National pour le Patrimoine Naturel, base de données des sites Natura 2000) qui ne mettent pas en évidence d'enjeu environnemental majeur sur la parcelle. Aucune autre étude environnementale spécifique n'est requise ou disponible à ce stade.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre dès la conception plusieurs mesures permettant d'éviter ou de réduire les effets sur l'environnement : - Implantation en zone d'activités déjà urbanisée, limitant la consommation d'espaces naturels ; - Maîtrise de l'imperméabilisation : 50 % de la surface de l'aire de stationnement (862,10 m²) traitées en pavés infiltrants et espaces verts, et maintien d'espaces verts en périphérie de la parcelle, assurant une infiltration importante des eaux pluviales ; - La haie identifiée au PLUi comme « Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger - haie repérée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme » est située en limite est. Le projet n'en impacte qu'un tronçon ponctuel, nécessaire à l'implantation du bâtiment : Les 2 arbres concernés sont espacés de 24 m et éloignés de la continuité de la haie. Le reste de la haie est intégralement conservé et intégré au projet comme élément structurant du paysage bocager. Ce caractère ponctuel limite la rupture du paysage : la haie reste lisible et continue. La suppression de ce tronçon est compensée par la plantation de 21 arbres à large canopée dans et autour du parking et de 2 arbres de haute tige en compensation de deux arbres supprimés dans la haie repérée, améliorant la qualité paysagère et l'ombre des stationnements à moyen terme. L'objectif est d'obtenir une emprise plantée globale supérieure au linéaire supprimé. - Des mesures spécifiques sont prévues pour éviter la dégradation de la haie et des arbres conservés : Mise en place, avant travaux, d'une clôture de protection physique matérialisant une zone de protection racinaire autour de chaque arbre et le long de la haie conservée. Travaux de voirie et de réseaux tenus à distance de la haie et des arbres conservés. Ces mesures visent

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, de son implantation et des mesures d'évitement et de réduction intégrées, le maître d'ouvrage estime que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Le projet relève de la rubrique 41 a) de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement en raison du nombre de places de stationnement (55 places ouvertes au public), mais : - Il est implanté au sein d'une zone d'activités déjà urbanisée, sur un terrain non bâti entouré de constructions d'activités ; - La surface de plancher créée (2 019 m²) et l'emprise au sol du projet restent modérées ; - Les impacts potentiels identifiés (imperméabilisation partielle des sols, modification limitée de la végétation existante, trafic routier additionnel, bruit et éclairage associés) sont localisés et de faible intensité, sans enjeu

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

VILLARD

Prénom

Philippe

Qualité du signataire

ARCHITECTE DU PROJET

À

RENNES

Fait le

03-02-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)